

Délibération N° 14 2020 20 :

Objet : Délégation donnée à la Maire du 14^e arrondissement de Paris pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant et qui constituent les marchés sans formalités préalables mentionnées à l'article L 2511-22 du Code général des collectivités territoriales.

PROJET DE DELIBERATION

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2020 DFA 28, le Conseil de Paris, dans sa séance des 23 et 24 juillet 2020, a donné délégation aux conseils d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, fournitures et services sans formalités préalables mentionnés à l'article L 2511-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Les marchés ainsi visés sont les marchés de travaux, fournitures et services qui, conformément à l'article L 2123-1 du code de la commande publique, peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant.

Sont ainsi concernés les marchés dont la valeur estimée hors taxe du besoin est inférieure aux seuils de procédure formalisée, à savoir 214 000 € HT en fournitures et services et 5 350 000 € HT en travaux, depuis le 1^{er} janvier 2020.

Cette délégation confère ainsi aux arrondissements la capacité de disposer de ses propres marchés pour des achats, à destination de leurs équipements de proximité inscrits à l'inventaire et de leurs propres services, de fournitures ou de services qui ne seraient pas pris en compte dans les marchés préparés par la direction des finances et des achats avec la participation des directions gestionnaires et conclus par la Ville de Paris. Relèvent également de cette délégation, les opérations de travaux financés sur les crédits ouverts dans l'état spécial.

A titre d'exemple, dans le cadre de la précédente mandature, la Mairie du 14^{ème} a conclu un marché de « coordination et réalisation de projets d'art urbain dans les espaces publics du 14ème arrondissement, qui nous a permis d'être accompagnés par un prestataire expérimenté pour réaliser des fresques murales pérennes ou éphémères dans le cadre de démarches associant un artiste et des habitants ou collectifs d'habitants, des écoles, des structures de la jeunesse, avec l'objectif de l'art et la culture accessibles à tous tout en améliorant le cadre de vie des quartiers.

Plus prosaïquement, la Mairie a conclu également un marché de traiteur qui nous permet de disposer d'un fournisseur de produits simples et de terroirs pour les manifestations ou moments conviviaux que nous pouvons organiser lors de rencontres en mairie ou dans les quartiers de l'arrondissement.

La liste de ces marchés en cours vous a d'ailleurs été communiquée lors du vote du compte administratif 2019, lors de la réunion de notre assemblée du 11 juillet dernier.

L'article L.2511-22 3^e alinéa du CGCT prévoit que le/la maire d'arrondissement peut recevoir délégation du conseil d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler ces contrats.

La délégation qui m'avait été accordée pour la précédente mandature a pris fin de plein droit du fait du renouvellement de nos assemblées délibérantes.

Je vous propose de m'accorder cette délégation pour la durée de la présente mandature, à l'effet donc de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés de fournitures, de services et de travaux passés selon la procédure adaptée conformément à l'article 2123-1 du code de la commande publique et liés à l'exécution des dépenses inscrites à l'état spécial du 14ème arrondissement. Sont en revanche exclus de cette délégation les travaux programmés, au sens de l'article L 2511-36 du CGCT, sur le budget général de la Ville de Paris.

En application de l'article L 2511-22, un compte rendu des marchés conclus vous sera présenté annuellement et je vous propose que celui-ci vous soit communiqué lors de la présentation du compte administratif.

Je vous prie, Mesdames Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire du 14^e arrondissement de Paris